

TRANSPORT SCOLAIRE OU INDEMNITE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Le Conseil Général de Côte d'Or assure la prise en charge des lycéens dont le domicile familial est en Côte d'Or. Les élèves **majeurs** disposant de leur propre logement **en Côte d'Or** peuvent en bénéficier.

Attention : le Conseil Général de Côte d'Or ne prend pas en charge le transport des étudiants (BTS).

- Les familles doivent inscrire ou réinscrire les lycéens (ou demander une indemnité) **directement sur le site Internet du Conseil Général** : www.cotedor.fr avant le 15 juillet. Toutefois, les élèves qui connaîtraient leur affectation après cette date pourront encore s'inscrire par ce biais.

- Le transport en bus s'effectue uniquement sur le trajet « gare de Genlis-Longchamp »

- Nouveau :** Les élèves voyageant sur le réseau SNCF doivent acheter en début d'année scolaire un abonnement mensuel ou annuel « *Bourgogne Fréquence – moins de 26 ans* ». Cet abonnement **ne pourra être remboursé que** si l'inscription est faite par Internet ou si le formulaire d'inscription papier est retourné au Conseil Général.

- Horaires indicatifs au départ de Dijon (sous réserve de modification):

Le lundi : train à 8h32 et bus à Genlis à 09h00. Les autres jours : train à 7h13 et bus à Genlis à 7h55
Retour : A 18h05 au départ de Longchamp ; le mercredi à 13h00 et le vendredi à 15h55.

TRANSPORT DES ELEVES INTERNES

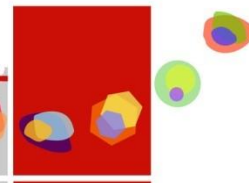
Le Conseil Général de Côte d'Or, conformément à sa politique d'aide au transport des lycéens du département, a mis en place un transport régulier à partir de la **ligne n° 40 -Dijon/Longchamp-** aux jours et horaires suivants :

DE DIJON A LONGCHAMP

Le lundi matin (horaire spécifique)	Il n'y a pas de transport scolaire le dimanche soir, le lycée et l'internat sont donc fermés.
Départ gare de Dijon à 9 h 15	
arrêt gare de Genlis à 9 h 45	
arrivée lycée Longchamp à 9 h 55	

DE LONGCHAMP A GENLIS, ou A DIJON

Le vendredi après-midi (horaire spécifique)
Départ de Longchamp : 15 h 50
Gare de Genlis : 16 h 05
Gare de Dijon : 16 h 35



Conditions d'utilisation :

- Les horaires ne sont pas modifiables en raison de multiples contraintes liées à l'organisation du transport avec les sociétés privées et le Conseil Général.
- **Pour les internes habitant la Côte d'or**, ce service est gratuit (un aller-retour par semaine) : Pour obtenir la carte, veuillez procéder à l'inscription ou la réinscription de votre enfant directement sur le site Internet du Conseil général de Côte d'Or : www.cotedor.fr avant le 15 juillet. Toutefois, les élèves qui connaîtraient leur affectation tardivement pourront encore s'inscrire par ce biais. Les titres de transport seront distribués par le lycée à la rentrée.
- Le Conseil Général de Côte d'Or ne prend pas en charge le transport gratuit des étudiants en BTS.
- Pour les internes des **autres départements**, ils devront s'acquitter du prix du transport **dès la première utilisation** (y compris les étudiants en BTS).
- **Tarif unique : Dijon-Longchamp ou Genlis-Longchamp**
1.50 € le trajet quelque soit la distance (tarif actuel donné à titre indicatif)
- Les élèves internes de Côte d'Or empruntant le **réseau SNCF** devront également s'inscrire sur le site de Conseil Général. **De plus**, ils devront se signaler **dès que possible auprès du secrétariat du lycée pour recevoir un formulaire SNCF** qui sera à remplir avant d'être renvoyé directement au Conseil Général accompagné de 2 photos d'identité.
- **Pour les internes n'habitant pas la Côte d'or** : Certains Conseils Généraux accordent des aides financières pour le transport.

Renseignez-vous au service transports scolaires du Conseil Général de votre département.

Quelques petits problèmes se posent de temps en temps. Il est donc nécessaire de rappeler que :

- *Le lycée n'est pas responsable de l'élève avant son entrée dans l'établissement.*

- *L'élève qui a manqué le bus quel qu'en soit le motif, doit prévenir le lycée et venir par ses propres moyens :*

*Autres horaires journaliers de la ligne 40: **12h25 ; 17h26 et 18h05** départ Dijon pour Longchamp*

(pour information)
pour Dijon

06h56 et 14h15 départ Longchamp

- *La compagnie de transport peut refuser de transporter un élève qui n'est pas en possession de son titre de transport délivré par le Conseil Général ou qui n'acquiesce pas le prix du transport ou encore qui aurait un comportement incorrect ou dangereux dans le bus.*